



www.justice.gouv.fr

Programme Prévisionnel du déplacement à Mayotte

Lundi 13 octobre

- 11h40 Aéroport de Pamandzi, Petite Terre
Arrivée à l'aéroport de Mayotte et accueil par M. Seymour MORSY, Préfet de Mayotte
Accueil protocolaire et populaire en présence des élus
- 14h15 Tribunal de Grande Instance, Mamoudzou
- Tour d'image à l'arrivée -
Présentation du projet immobilier, des conditions de fonctionnement.
Rencontres avec les représentants des professions juridiques (avocats, notaires, huissiers) (*hors presse*)
- 15h40 Greffe du Tribunal de commerce, Espace Corallium (Kaweni - Mamoudzou)
Visite des locaux. Echanges avec les Présidents des chambres consulaires, MEDEF, CGPME sur les problématiques liées au registre de commerce
- 16h40 Chantier d'insertion - Locaux du Parc marin à Dzaoudzi (Bd des crabes, proche La Pouz Noz)
Séquence Protection judiciaire de la jeunesse – mineurs délinquants
- Les images des mineurs devront garantir leur anonymat. Les visages devront être floutés, les noms devront être changés -
Accueil par Mme Hélène Nicolas, Directrice de la PJJ. Visite d'un atelier d'insertion sur un projet de montage d'un bateau en kit. Présentation des actions.

Mardi 14 octobre 2014

- 8h00 Greffe détaché de SADA, Sada
Séquence Accès au droit
Accueil populaire et accueil par le Maire de Sada, Mme Anchya Bamana.
Signature d'un protocole sur le rappel à l'ordre.
Visite du Greffe détaché de Sada. Présentation de l'action du Défenseur des droits et des jeunes Ambassadeurs des droits.
En présence de M. Thani Mohammed Soilihi, Sénateur, De M. Ibrahim Aboubacar, Député.
- 11h45 Maison d'arrêt -Majicavo - Koungou
Séquence administration pénitentiaire – inauguration de la Maison d'arrêt
Visite du chantier en cours (*images en extérieur uniquement*)

- 13h10 Arrivée à l'AGEPAC, rue des 16 villas – Cavani - Mamoudzou
Séquence Mineurs isolés
Accueil par le Directeur, Monsieur DUHAULT. Rencontre avec les jeunes et les éducateurs, visite des locaux, en présence du maire de Mamoudzou et de Daniel Zaidani, Président du Conseil Général.
- Les images des mineurs devront garantir leur anonymat. Les visages devront être floutés, les noms devront être changés -
- 14h30 Bureau du Préfet – Cabinet – Petite Terre-
Point Presse